

Participer à la vie culturelle

Le processus de réforme du décret coïncide, en Brabant wallon, avec une réflexion menée par les centres culturels à propos du développement culturel territorial. Olivier Van Hee, directeur du CCBW, évoque les enjeux des discussions.

Pourquoi la ministre de la Culture souhaite-t-elle imposer un nouveau décret aux centres culturels ?

Au départ, il y a le constat que le secteur des centres culturels est celui qui a connu la plus grosse évolution depuis le premier arrêté royal et la reconnaissance de la première Maison de la Culture au début des années 70. Aujourd'hui, il y a 115 centres culturels reconnus. Ce sont les outils majeurs du développement culturel du territoire de la Communauté française. Dans les années 80 et 90, ils étaient presque les seuls acteurs culturels des localités, mais 20 ans plus tard, il y a pléthore d'associations à vocation culturelle qui agissent sur les mêmes enjeux. La source de la réflexion sur le nouveau décret est donc financière, mais cette réforme concerne aussi et même surtout le fond et le sens. Pendant un an, à raison d'une ou deux réunions mensuelles au cabinet de la ministre, il a été question du rôle de coordination des centres culturels. Plutôt que de faire un peu de tout dans le cadre de leurs missions de création, de diffusion, d'éducation permanente et de soutien à la vie associative, les centres culturels vont travailler sur la notion fondamentale du droit à participer à la vie culturelle. C'est là que se trouve l'essence des centres dans le nouveau dispositif.

Comment s'organise le processus mis en place par la FWB ?

Des Assises du développement culturel territorial sont organisées dans tous les arrondissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celles du Brabant wallon se tenaient au CCBW le 16 avril dernier. À partir d'un diagnostic du territoire, de l'analyse de données telles que le taux d'emploi, le nombre de structures culturelles, les flux financiers... on va être en mesure de relever les enjeux propres à chaque territoire. En Brabant wallon, il pourrait s'agir, par exemple, de l'accès au logement, de mobilité, d'une pyramide des âges trouée en son milieu... Ces enjeux seraient alors à traduire en projet culturel, puis en opérations concrètes qui doivent permettre aux citoyens d'exercer leur droit à participer à la vie culturelle. À titre d'exemple, les espaces construits autour des gares en vue du RER pourraient devenir des lieux d'expression et de création tout à fait passionnants et permettre aux habitants de mieux appréhender cette révolution de leur environnement.

Quel rôle joue le Centre culturel du Brabant wallon dans le processus ?

Dans ce contexte et pour alimenter le débat avec les centres culturels locaux du Brabant wallon, le CCBW a entamé un processus d'échanges et de recherches auquel Céline Romainville, chercheuse FNRS en Faculté de Droit à l'UCL, a été associée. C'est son analyse sur le lien entre droit à participer à la vie culturelle et centres culturels qui a alimenté les réflexions sur le nouveau décret. Cette notion de droit existe depuis longtemps, mais elle ressurgit. Il y a encore des morceaux de la société qui n'ont pas accès à la culture ! Nous allons prochainement rencontrer différentes coordinations, celles des bibliothèques, des maisons de jeunes et de l'éducation permanente et nous rassemblerons tous les acteurs des trois bassins (est, centre et ouest) autour de ces questions, pour être prêts à remettre un projet de contrat-programme au printemps 2014.

Le CCBW et ses partenaires seront alors dans la lignée du nouveau décret ?

L'avant-projet de décret va prochainement entamer son chemin parlementaire et devrait être voté à la fin de l'année 2013 pour une première mise en application le 1er janvier 2016. Le Brabant wallon a déjà une belle tradition de coordination et de partenariats, ce qui est un préalable plutôt favorable pour que les opérateurs culturels de la province acceptent de réfléchir. D'ailleurs, la salle du Foyer populaire était bien remplie lors des Assises. Il y avait des gens venus de toutes les parties du Brabant wallon, des représentants de tous les secteurs : nos partenaires habituels, des échevins de la culture. Cela montre une réelle motivation.

> *Propos recueillis par Caroline Dunski*



interview

